

LISTE DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

- ACCA
 - Association familiale (activités annexes : section couture par exemple)
 - Boule Joyeuse
 - Centre Multimédia de Villemoustaussou,
 - Centre InterSports
 - Foyer Culture et Loisirs
 - L'Association des aînés
 - Mémoire du Passé
 - Pétanque Club Villemoustaussou
 - Rando Loisirs Marche
 - Scion du Trapel
 - Villemarcheurs
 - Club Canin
 - Les Echansons du Carcassès
-
- Spectacles organisés par Circul'Anim



AVANTAGES SENIORS



« C'EST COMME ÇA...
RENDEZ-VOUS EN
MAIRIE ! »

AVANTAGES SENIORS,
FAITES LE PLEIN D'ACTIVITÉS !



AVANTAGES SENIORS



« C'EST GÉNIAL !
RENDEZ-VOUS EN
MAIRIE ! »

AVANTAGES SENIORS,
FAITES LE PLEIN D'ACTIVITÉS !



FORMULAIRE DE DEMANDE AVANTAGES SENIORS

Madame Monsieur

Nom Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone :

Courriel :

Signature

Liste des associations auxquelles vous souhaitez adhérer (par ordre de préférence) :

.....
.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Copie de l'avis d'imposition
- Copie d'un justificatif de domicile

POUR QUI ?

Le service « AVANTAGES SENIORS » s'adresse aux personnes :

- Domiciliées à Villemoustaussou
- Ayant plus de 65 ans au moment de l'inscription
- Ayant un revenu fiscal de référence qui ne doit pas dépasser 14 000 euros pour une personne seule et 21 000 euros pour un couple.

QUELS AVANTAGES ?

- Pour adhérer à une ou plusieurs associations de moindre frais : la Mairie participe à hauteur de 50% au prix de l'adhésion à une première association puis à 30% pour le prix d'adhésions éventuelles à d'autres associations de la commune. La Mairie vous remettra un bon à donner à l'association lors de votre inscription.

L'aide globale ne pourra pas dépasser 45 euros par an et par personne.

- Pour assister aux spectacles ou aux manifestations sportives : la Mairie vous remettra un bon nominatif égal à la moitié du prix d'entrée à donner lors de l'achat des billets.

L'aide globale ne pourra pas dépasser 30 euros par an et par personne.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir le formulaire ci-après et le déposer à la Mairie dûment complété et signé, accompagné de :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Copie de l'avis d'imposition
- Copie d'un justificatif de domicile

Le service « AVANTAGES SENIORS » de la mairie de Villemoustaussou permet aux séniors de prendre part à la vie et aux animations du village.

Ce service s'adresse aux plus de 65 ans. Il s'agit d'une participation financière de la Mairie **aux frais d'adhésion aux associations locales culturelles et sportives.**

Cette brochure vous informe des conditions d'éligibilités à ce dispositif et des démarches à suivre pour en bénéficier.

Bien cordialement,

Bruno GIACOMEL
Maire de Villemoustaussou